



313269 - La Louve Rouge et le jeûne

question

Je veux observer le jeûne mais je prends de la cortisone avant l'aube. Une fois, j'ai oublié de la prendre à temps. Quand je m'en suis souvenu, je l'ai prise après l'appel à la prière pour éviter l'arrêt du fonctionnement de mes reins. Dois-je poursuivre le jeûne ou m'en passer?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Premièrement, il apparaît à travers votre question que vous avez pris le médicament par voie orale, soit sous forme de comprimets, soit sous la forme d'une solution buvable. S'il en est ainsi et si vous l'avez pris après l'aube, votre acte annule votre jeûne et vous devez rattraper le jeûne du jour au sortir du Ramadan, étant donné que vous êtes malade et qu'Allah le Très-haut vous a autorisé à ne pas jeûner pendant le Ramadan et à rattraper le jeûne plus tard. Sous ce rapport, Allah le Très-haut a dit: « Et quiconque est malade ou en voyage, alors qu'il jeûne un nombre égal d'autres jours. » (Coran,2:185)

En revanche, si la malade s'est fait injecté le médicament, l'opération n'invalide pas le jeûne car l'avis le mieux argumenté des ulémas est que l'injection n'invalide pas le jeûne contrairement à la perfusion faite pour certains malades. Voir l'explication de la question dans le cadre de la réponse donnée à la question n° [38023](#).

Deuxièmement, vous avez dit dans la question que vous avez pris le médicament après l'appel à la prière. Or, les muezzins des villes et villages s'appuient sur les calendriers qui fixent les heures de prière sur la bases de données astronomiques non selon le constat visuel de l'entrée de l'aube qui est souvent impossible dans ces endroits. Or, il est répandu que certains calendriers comportent des erreurs relatives à la fixation de l'heure de la prière de l'aube. Certaines



commissions créées dans des pays musulmans sont parvenues à la conclusion que l'aube authentique entre bien après l'heure fixée dans certains des dits calendriers de sorte à rendre possible la prise d'un médicament. Cet avis est soutenu par des ulémas comme cheikh al-Albani, cheikh Ibn Outhaymine (puisse Allah leur accorder Sa miséricorde) et adopté par des spécialistes et gens intéressés par l'astronomie. Les minutes varient en fonction des saisons de l'année et des angles choisies par l'Etat pour procéder au calcul astronomique. Vu la propagation de l'erreur surmentionnée, les calendriers en question ne donnent pas une information sûre à propos de l'entrée de l'aube. Or, Allah le Très-haut a autorisé le futur jeûneur à se nourrir jusqu'à avoir la certitude de l'entrée de l'aube en disant: « mangez et buvez jusqu'à ce que se distingue, pour vous, le fil blanc de l'aube du fil noir de la nuit. » (Coran,2:187)

Il apparaît -Allah le sait mieux- que si vous avez pris le médicament peu après l'appel à la prière et que l'entrée de l'aube n'était pas avérée, votre jeûne reste valide. Si vous l'avez pris long temps après l'entrée de l'aube, vous devez rattraper le jeûne du jour.

Avertissement

Il est préférable par précaution que le musulman cesse de manger et de boire à l'heure fixée dans les calendriers.

Allah le sait mieux.